J.A. Lausanne

Domaine public

163

Domaine public, hebdomadaire

D. comme décision, P. comme prendre. D.P., décision prise. Le journal sera, dès le 1er mars 1972, un hebdomadaire.

L'Association, qui édite le journal, a mis en place les moyens nécessaires pour ce changement de rythme. Réunie à Lausanne, le 20 novembre, elle rassemblait des représentants des groupes de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Jura (avec une antenne valaisanne).

Pourquoi cette décision ?

Elle a été motivée par des raisons à la fois subjectives et objectives.

Tout d'abord, le passage à l'hebdomadaire répond à une volonté politique. Domaine public, certes, continuera à être un journal indépendant même si la majorité de ceux qui le rédigent adhèrent au Parti socialiste. Mais l'action politique au sens large du terme va exiger une présence accrue dans les années qui viennent où au calme plat va succéder un fort tangage économique et social. Il importe donc de pouvoir suivre l'actualité de plus près, première justification.

Le passage à l'hebdomadaire doit signifier aussi un changement de langage. Les collaborateurs ont décidé de tendre à une lisibilité plus grande, de désintellectualiser le journal. Cette volonté-là n'est pas seulement stylistique, elle est politique. En effet, il y a huit ans, lorsque D.P. fut lancé, la vie politique suisse était marquée par une anémie totale de la réflexion intellectuelle. La simple liberté de discussion passait pour du non-conformisme. Certains s'indignaient que l'on osât parler du contenu de la paix du travail, du contenu de la participation socialiste. Depuis, et en raison même d'une absence de réformes telle que nous les réclamions, la fébrilité est devenue générale. Chaque matin, en même temps que les chauffeurs du camion du lait se lèvent les distributeurs d'une littérature qui veut désaliéner, démystifier ou démythifier.

D'où la nécessité, à l'heure de la logorrhée gauchiste, de développer désormais l'analyse politique en termes directs et d'élargir l'audience de Domaine public. Cette simplicité correspond à la simplicité des objectifs; car les réformes sont connues. Aussi bien en ce qui concerne le statut du sol, que le logement, que la sécurité sociale, que l'éducation, que la réforme de l'entreprise privée c'est-à-dire des structures mêmes de la société anonyme, que la défense des libertés individuelles, etc. toutes ces réformes, qui ne sont pas de détail, s'inscrivant dans une perspective politique qui ne peut être que l'approfondissement du socialisme et de la liberté, ne passeront dans les faits qu'à travers un support politique. D.P. hebdomadaire sera, dans la mesure de ses moyens, accrus, ce support.

Dans la même ligne, nous combattrons toute tentative droitière de nier l'existence des problèmes en réduisant au silence ceux qui les posent.

Parce que nous croyons à l'engagement personnel, D.P. restera un journal fait pour l'essentiel par des « amateurs » (on sait le sens que nous donnons à ce terme). Certes une secrétaire permanente assumera les tâches administratives et les tâches de coordination, un journaliste professionnel couvrira une partie de l'actualité, bouclera le journal et collaborera avec les groupes, mais D.P. doit rester le lieu de rencontre de ceux qui à travers un journal et des groupes de discussion veulent prendre des responsabilités politiques.

Dans chaque numéro, nous renseignerons nos lecteurs sur divers aspects de notre projet.

Disons d'emblée que D.P. avec une matière imprimée de quatre pages, sous un autre format, continuera à vivre sans publicité. Cela fait partie de notre conception de l'indépendance.

Le journal vivra donc, comme jusqu'ici, grâce au soutien des lecteurs. Mais qui niera, à l'heure de la concentration accélérée de la grande presse, la raison d'être de notre projet ?

Là encore les choses sont simples.

A nos abonnés

Prochainement vous recevrez comme d'habitude un rappel pour le paiement de vos abonnements. Son prix sera de **Fr. 15.—** pour 20 numéros et vous permettra de recevoir 13 numéros de DP nouvelle formule. Ceux qui désirent dès maintenant soutenir notre action pourront recevoir pour le prix de **Fr. 30.—** l'abonnement complet qui leur permettra de recevoir DP hebdomadaire jusqu'à fin 1972. Une circulaire renseignera chacun sur les modalités de cette action, mais dès maintenant nous vous invitons à renforcer l'influence de DP.

Nous vous signalons aussi la nouvelle adresse de notre administration et de notre rédaction : Saint-Pierre 1, 1003 Lausanne (Tél. 22 69 10).

Bi-mensuel romand
N° 163 10 décembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 15 francs
Pour l'étranger : 20 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 22 69 10
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy
Jean-Claude Favez
Louis Gaillard
Jean-Pierre Ghelfi
Marx Lévy
Béatrice Perregaux
Martin Schwartz

Le N° 164 sortira de presse le 21 décembre 1971

Affaire Bobst
Lâchage du comité central de la FOMH

Le comité central de la FOMH désavouant son secrétaire romand André Ghelfi, a refusé de recourir au tribunal arbitral prévu par la Convention sur la paix du travail dans l'affaire des licenciements de Bobst. Grave erreur d'appréciation.

La FOMH a subi l'attaque de l'Association patronale qui avait bien choisi son terrain : on sait que la solidarité entre ouvriers suisses et étrangers ne joue pas, que l'entreprise débauche et que personne ne désire s'exposer puisque des licenciements doivent intervenir, peut-être, encore; enfin il s'agit d'une affaire romande.

L'association patronale de surcroît avait fait savoir officieusement qu'elle considérerait comme une rupture sinon de la paix du travail du moins de la bonne qualité des relations syndicat-patronat la volonté de la FOMH d'aller jusqu'au bout.

La FOMH a cédé.

C'est regrettable pour trois raisons.

1° la FOMH accepte de capituler en fonction des avantages offerts à l'adversaire par ce que nous appelons le choix du terrain; elle accepte par là-même d'officialiser ses faiblesses (liaison suisse-étranger, difficulté d'agir en période de crise). Une action, modeste en fin de compte puisqu'il ne s'agissait que de faire jouer les mécanismes conventionnels, aurait prouvé sa volonté de surmonter ces difficultés-là. Son efficacité future aurait passé par ce chemin. Elle a préféré accepter que soient sanctionnées ses faiblesses.

2° la FOMH consent une perte de crédibilité, affaiblit la position d'un de ses secrétaires.

3° la FOMH n'a pas compris la portée de l'offensive Dubois, qui était d'intimidation et qui visait **aussi** toute velléité syndicale de remettre en cause les règles du jeu actuellement admises, par exemple en voulant prendre trop au sérieux le mot « participation ».

Le pain et les roses: Du nouveau chez les écrivains suisses

Septante-trois membres de la Société suisse des écrivains (SSE) se sont donc retrouvés les 13 et 14 novembre à Bienne lors d'une assemblée générale extraordinaire. Plus un membre du groupe d'Olten, Walter Diggelmann, qui, sans rompre explicitement avec ses amis, a réintégré à ce moment la société. Septante-trois membres pour une société qui en compte environ quatre cents, un représentant de la cinquantaine d'écrivains du groupe d'Olten. Les absents étaient donc nombreux à Bienne, pour des motifs parfaitement contradictoires d'ailleurs. Les uns parce qu'ils ont probablement estimé que la Société suisse des écrivains en avait trop fait cette année. Mais écrivains du dimanche ou défenseurs des valeurs traditionnelles, ils ont estimé probablement ne pas pouvoir renverser le courant actuel. Les autres, ceux d'Olten, parce qu'ils ont trouvé peut-être que la Société n'en avait pas encore assez fait. Et redoutant que les conservateurs ne parviennent à reprendre le pouvoir à Bienne, ils ne sont pas venus non plus.

Démocratiser le recrutement. Augmenter l'efficacité

Malgré ces abstentions contradictoires, ou peut-être grâce à elles, tout s'est bien passé, ces 13 et 14 novembre, pour l'actuel comité intérimaire de la SSE qui a pu faire adopter ses projets, moyennant quelques amendements, à la quasi-unanimité. La Société est maintenant dotée de nouveaux statuts qui, sur trois plans au moins, doivent lui donner de nouveaux moyens d'action et de nouvelles raisons d'agir.

Le premier souci des rédacteurs du texte adopté à Bienne a été d'abord d'ouvrir plus largement les portes à tous les « écrivants », tout en éloignant des responsabilités les amateurs bien intentionnés, qui peuplent leur oisiveté de réceptions littéraires. En effet jusqu'à maintenant pouvait être membre d'honneur, avec tous les droits des membres ordinaires, « toute personne qui a rendu des services éminents à la Société ou aux lettres suisses. » En outre était membre ordinaire tout écrivain qui le désire, c'est-à-dire « les auteurs de romans, nouvelles, drames ou poèmes, les auteurs de toute espèce d'ouvrages que leurs qualités, création, souci de la forme, portée générale, rattachent à la littérature ». Ce qui revenait pour le Comité, responsable en cette matière, à fixer des critères d'admission de qualité et de quantité.

Seront donc désormais admis comme membres tous les écrivains qui acceptent les principes de la Société. Mais ces membres seront répartis en différentes catégories : écrivains actifs inscrits au Registre professionnel, pour tous ceux qui vivent de leur plume, écrivains actifs, pour quiconque a publié un livre ou une traduction, fait diffuser une pièce de radio ou de télévision ou un scénario de film, ou qui collabore régulièrement à la presse littéraire, enfin membres associés, pour tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent entrer dans les deux autres catégories. Et la volonté d'ouverture a été si forte que le comité n'a pas été suivi en proposant que tout membre actif qui dans un délai de six ans n'aura pas produit au moins un ouvrage destiné à la publication soit rétrogradé dans la catégorie des membres associés.

Second souci, également contradictoire à première vue : donner plus d'efficacité à la société, renforcer ses structures tout en les rendant plus souples. Pour ce faire, les associations régionales, qui jouaient jusque-là, sur le plan formel, un rôle important, s'effacent un peu au profit des organes centraux. Mais en même temps les nouveaux statuts prévoient la possibilité de créer des groupes de travail, régionaux ou non, qui pourront avoir leurs activités (à condition qu'elles ne contredisent pas celles de la société), lever leurs propres cotisations, bref mener une existence largement propre au sein de la SSE.

Enfin, souci essentiel : la défense matérielle des écrivains. Dans ce but l'assemblée de Bienne a approuvé la création d'un Registre professionnel auquel seront inscrits les membres actifs qui vivent de leur production. Ces derniers auront au sein de la Société une place plus grande qu'auparavant, puisque trois des neuf membres du comité devront être choisis obligatoirement en leur sein. En outre un programme de travail a également été adopté qui prévoit la création, aussi rapide que possible, d'une caisse de pension pour écrivains et la mise sur pied d'une assurance-vie et invalidité.

Curieusement, les statuts de 1971 qui fixent comme but, à la SSE, entre autres, la défense « des intérêts moraux et matériels de ses membres et, dans la mesure du possible, des intérêts de tous les autres écrivains », sont ainsi plus proches des statuts de 1921, qui en tête de buts de la société plaçait la défense « des intérêts communs de la profession littéraire... et la solidarité corporative entre les membres », que des versions de 1944 et 1955 qui attribuaient à la SSE « la tâche première de favoriser le développement des lettres nationales qu'elle déclare indispensables à la vie spirituelle de notre peuple » et ensuite seulement de veiller à la sécurité matérielle de ses membres, sécurité nécessaire à l'accomplissement de cette tâche.

Et maintenant ?

Que va-t-il se passer ? En 1970, peu avant l'assemblée générale de Bad Ragaz, en mai, vingt-deux membres de la SSE, notamment Frisch, Dürrenmatt, Bichsel, Diggelmann pour la Suisse alémanique, Jotterand, Junod, Weideli, Cornuz, en Romandie donnaient leur démission. Leur protestation avait un triple sens. Contre la personne du président d'alors Maurice Zermatten, coupable d'avoir prêté son concours au Livre de la défense civile. Contre la passivité de la Société dans la défense des intérêts matériels de l'écrivain. Contre le conservatisme politique de la majorité et particulièrement des comités successifs.

La scission publique, le retrait de noms aussi connus allaient provoquer des remous profonds parmi les membres restés fidèles. Et tandis que les dissidents se regroupent à Olten, l'assemblée générale de la SSE, à Rüschlikon, en mars 1971, élit un comité presque entièrement renouvelé, qui se donne comme tâche de refondre les statuts et de mettre sur pied un programme de travail, le tout dans un délai d'un an. Ce comité se déclare d'ailleurs, durant cette année, intérimaire.

Le travail qui vient d'être mené à bien répond donc à ce besoin général de renouvellement qui avait provoqué la rupture de 1970. Et on peut penser que sur deux points au moins le groupe d'Olten a obtenu satisfaction. L'ancienne équipe dirigeante a disparu dans la trappe de l'histoire. Une Société fortifiée, dotée d'un programme de travail, est prête maintenant à combattre pour améliorer le sort matériel des écrivains.

L'artiste vit aussi de pain

Et l'enjeu sur ce dernier point est d'importance. Non seulement parce que tous ceux qui font profession d'écrire, et particulièrement ceux qui en vivent, sont intéressés à la création d'une caisse de pension et au renforcement de la sécurité sociale dans un domaine où l'on considère en général que l'inspiration et le talent doivent suffire à nourrir son homme. Mais parce que pour la SSE, comme pour le groupe d'Olten se pose maintenant de façon de plus en plus urgente le problème des droits d'auteurs.

Sur le plan de la sécurité sociale, le comité de la SSE a lancé, dans le cadre de son programme de travail, une enquête auprès de ses membres. Il a reçu près de deux cents réponses, chiffre intéressant. En outre cet automne, le Département fédéral de l'intérieur a repris le problème à son compte et a fait parvenir un questionnaire à tous ceux qui de près ou de loin prétendent avoir affaire à l'art en Suisse, afin de dresser un inventaire aussi complet que possible de l'équipement culturel du pays, d'élaborer un rapport sur les besoins de l'art en Suisse et de proposer des mesures de politique culturelle. Mais un autre projet est à l'étude à Berne, la réglementation des droits d'auteur. Il intéresse tous les écrivains, et la SSE comme le groupe d'Olten se préparent à faire entendre leurs points de vue aux autorités compétentes. Une commission de la SSE a été créée pour prendre directement contact avec la Société suisse de radiodiffusion. Les écrivains en effet ne doivent pas seulement lutter pour défendre leurs droits vis-à-vis des éditeurs. Leur situation est plus difficile encore en ce qui concerne la radio et la télévision, où l'auteur ne dispose plus de son œuvre, une fois ses droits perçus, puisque cette dernière peut être à ce moment diffusée, modifiée, interprétée à volonté. Et les intentions du législateur seraient d'étendre cette pratique au cinéma, tandis que les éditeurs de leur côté souhaiteraient bénéficier des mêmes avantages. Bref l'assaut est donné aux droits d'auteur. C'est un problème général en Europe occidentale, mais qui revêt en Suisse une actualité particulière en raison des projets en gestation à Berne.

D'autres professions artistiques se sont regroupées pour faire valoir leurs droits. Notamment les com-

Essai de chasse aux sorcières

« Un jeune homme fut sur le point de se suicider » ; « La majorité refuse sa confiance à M. Chavanne ». Manchettes, gros titres, encadrés en caractères gras, la presse genevoise ne lésina pas sur la publicité qu'elle accorda aux déclarations indignées des députés bourgeois évoquant « l'affaire » du collège Voltaire. Dans la ligne de mire des uns et des autres, un conseiller d'Etat non-conformiste et deux gauchistes. L'on espérait « liquider » les seconds en les expulsant du collège pour une année en tant que responsables d'une saoulerie collective qui couronna une semaine scolaire à la montagne. Le conseiller d'Etat, après l'examen de l'incident, estima que quatre semaines suffisaient. Il fut rapidement dénoncé comme complice.

Les mises au point d'autres intéressés ne bénéficièrent pas d'une telle mise en valeur : vingt-cinq lignes pour les parents d'élèves qui regrettent de voir la vie privée d'un adolescent utilisée dans un règlement de compte politique ; quelques citations tronquées pour la lettre où la classe en question donne son point de vue sur ce qu'elle décrit comme « une blague de collégiens bête et méchante ».

Le conflit est significatif de la manière dont certains hommes politiques — et derrière eux une partie de la population et plus particulièrement des enseignants — envisagent leurs rapports avec les gauchistes.

positeurs, dans des sociétés comme la Suisa. En outre les écrivains romands peuvent être défendus par la puissante Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), société de droit français, qui dans le domaine francophone jouit d'un véritable monopole que lui envient les groupes du même genre à l'étranger.
En raison des problèmes à la fois matériels et juridiques qui s'attachent à cette question des droits d'auteurs, une réunion a eu lieu le 11 septembre 1971 à Zurich. Elle regroupait une cinquantaine de personnes, membres de la SSE et du groupe d'Olten et des représentants des associations d'éditeurs suisses. Elle avait comme but la fondation d'une société pour la sauvegarde des droits des écrivains dans le domaine de la radio et de la télévision. Mais vu le petit nombre de participants, les critiques formulées par les représentants du groupe d'Olten à l'encontre du projet de statuts de cette nouvelle association, qui prendrait le nom de Pro Litteris, l'acte de fondation a été reporté à plus tard. Membres de la SSE ou du groupe d'Olten, les écrivains sont donc confrontés aux mêmes problèmes et ne peuvent éviter de regrouper leurs efforts s'ils veulent se faire entendre des autorités fédérales, ou tenir tête aux moyens de communication de masses. Sinon les autorités, en cette matière comme en d'autres, passeront par-dessus des organisations dont elles mettent en doute la représentativité, pour s'adresser directement aux intéressés. Un premier pas a déjà été fait dans ce sens avec l'enquête du Département fédéral de l'intérieur. Sinon les « employeurs » pourront imposer leurs conditions à ceux dont le métier est de « produire » de l'art et d'en vivre.

Politique d'abord

La défense de la profession paraît donc exiger maintenant que tous les écrivains tirent à la même corde. Et la possibilité qu'offrent les nouveaux statuts de la SSE, de constituer des groupes particuliers paraît offrir aux écrivains du groupe d'Olten l'occasion de retourner à la vieille maison, en conservant, notamment sur le plan syndical, leur dynamisme propre. Mais il semble peu probable actuellement que le geste de Walter Diggelmann soit imité par de nombreux autres dissidents. Au contraire, les signes de durcissement, notamment en Suisse romande, sont évidents depuis l'assemblée de Bienne.
L'assemblée générale du groupe d'Olten, fixée au 6 décembre, décidera de l'avenir. Mais on comprendrait mal le maintien de la scission pour des raisons corporatives et matérielles. Seules des raisons politiques pourraient justifier une volonté de renforcer une association d'écrivains en dehors de la SSE. Ce qui obligera alors le groupe d'Olten à définir ses engagements politiques et à préciser quel rôle il assigne à l'écrivain dans la société actuelle. Ce qu'il n'a pas fait encore, malgré un an et demi d'existence. Car ses prises de position en faveur de telle ou telle cause ne constituent ni une définition idéologique, ni un programme d'action.

Fribourg: le printemps en novembre

Trois enseignements se dégagent du scrutin fribourgeois du 21 novembre dernier.

1. La fluidité du corps électoral

En juin dernier, les femmes votant pour la première fois, le gouvernement, le parlement et tous les partis à l'exception du socialiste avaient été massivement désavoués par le peuple au sujet de l'agrandissement de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve. Lors de l'élection au Conseil national, le 31 octobre, une campagne apathique confirmée par des résultats anémiques permettait d'enregistrer le statu quo et ne laissait rien présager de bouleversant. Or c'est le même électorat qui vient de faire du parti socialiste la deuxième formation politique du canton, tout en maintenant une majorité renforcée de démocrates chrétiens au parlement.
Ces votes contradictoires supposent que le peuple fribourgeois entend suivre de très près la conduite des affaires publiques et se réserver le dernier mot le plus souvent possible. L'irruption du peuple comme facteur politique permanent, comme arbitre nécessaire, est nouvelle à Fribourg où la loi rendait la démocratie directe difficile à exercer. On peut donc prévoir un recours au peuple d'autant plus fréquent que celui-ci a institué un conflit constitutionnel entre un Conseil d'Etat à majorité démochrétienne et un Grand Conseil où l'opposition se renforce et qui est condamné au pluralisme en dépit de la majorité théorique d'une voix qu'y obtient la coalition DC-PAI (Paysans, artisans et indépendants).

2. Système bipolaire

La bipolarisation spectaculaire de la politique fribourgeoise signifie un dépassement des schémas historiques post-sonderbundiens sur lesquels opéraient les partis jusqu'en 1966. La tardive révolution économique fribourgeoise a maintenant atteint le palier socio-culturel. Le comportement politique n'est plus dicté par le réflexe « laïque et républicain » qu'entretenaient les radicaux, ni par les arguments confessionnels classiques que défendait la DC jusqu'il y a cinq ans. Un des vainqueurs de Fribourg est incontestablement Vatican II.
C'est dans la mesure où la DC précisément est parvenue à rendre crédible son image de nouveau parti centriste, moderne et dynamique, relativement préoccupé de problèmes sociaux, qu'elle a réussi à se maintenir. Il y a eu un processus de rajeunissement interne qui a permis à la direction de ce parti de prendre le contrôle de l'aile droite doctrinaire qui le paralysait.
En revanche, les radicaux se sont laissé enfermer dans une représentation du monde fribourgeois qui ne correspondait plus à la réalité. Leurs attaques contre la droite confessionnelle et contre la gauche au couteau entre les dents ne « passaient » pas. Elle les condamnait à cultiver la vision « historique », exaltant des luttes passées qui n'intéressent plus l'électeur. A l'abri de ce théâtre d'ombres, des affairistes et des politiciens sans envergure manœuvraient le parti vers la droite de l'échiquier politique, où il ne pouvait qu'être acculé et botté.
Les socialistes avaient effectué leur mue en 1966. Ils ont poursuivi vigoureusement sur leur lancée, sous l'influence de leaders combatifs et habiles politiques et de jeunes intellectuels solidement implantés dans le terroir fribourgeois. Leur succès est d'avoir détaché les masses ouvrières et salariées qui votaient radical par atavisme et qui ont maintenant pris conscience de leurs intérêts de classe.

3. Nouvelle géographie politique

La régularité de la marée socialiste fribourgeoise est impressionnante. La montée est sensible dans tous les districts, et ceux qui n'ont pas élu de nouveaux députés sont ceux qui perdaient un siège du fait du dépeuplement constaté par le recensement, à la notable exception de la Glâne. Il reste à déterminer si le fait que le PICS n'avait pas conclu d'apparentement avec la DC ou le PAI a joué un rôle dans l'avance socialiste. Mais en deux endroits celle-ci est proprement remarquable. Si l'on admet que la Singine est à Fribourg ce que le Haut Valais est au Valais, la percée socialiste — deux députés sur vingt — est en tous points magnifique. De même, l'équation personnelle du conseiller national Jean Riesen dans ce district lui a valu mille voix d'avance au premier tour sur le conseiller d'Etat sortant Zehnder, sauvé en 1966 par l'appoint de voix marginales que lui avait valu ce district pour des raisons d'affinités linguistiques (minorité alémanique). Les autres candidats socialistes au Conseil d'Etat ont également trouvé une clientèle électorale en Singine.
En ville de Fribourg, où le parti socialiste connaissait un passage à vide dont profitait le PICS, le recul constaté aux élections nationales a pu être enrayé trois semaines plus tard, grâce à une campagne intensive. Une redistribution des cartes s'ensuivra à l'échelon politique local, puisque les radicaux perdent toute prétention mathématique à occuper la syndicature tandis que les deux formations de gauche devraient intensifier la convergence de leur action.
Il reste à conclure provisoirement. Il y a gros à parier que le climat politique ne changera pas beaucoup au cours de la prochaine législature. Mais les postulats sociaux prennent davantage de poids, et l'on peut augurer favorablement du sort qui sera réservé au nouveau projet de loi fiscale destiné à alléger la charge des petits contribuables. En revanche, une hausse du taux de l'impôt serait beaucoup plus difficile à réaliser dans le nouveau contexte. Mais le problème du développement économique reste entier, la majorité surveillée dont est dotée la DC est assortie d'un aiguillon social qui veillera à amplifier son action dans ce secteur, et c'est le PS. Mais surtout, la vie politique fribourgeoise se trouve être l'une des moins figées de Suisse; un champ d'expériences politiques s'ouvre. Des notions comme celles d'un gouvernement proportionnel, d'un « contrat social », notamment entre la DC et le PS, pourraient trouver un point d'application qui apparaîtrait comme le modèle de choses à venir sur le plan fédéral...

La manière dont la directrice du collège essaya de forcer la main de son chef hiérarchique n'a pas été relevée : avant d'avoir une réponse, elle afficha une copie de la lettre dans laquelle elle demandait une année d'exclusion ; plus tard, l'on ronéotypa des fragments de la lettre des directeurs de collège qui développait des arguments du même ordre.

De leur côté, les politiciens bourgeois éprouvent à l'égard des gauchistes cette peur maladive et bien helvétique de tout ce qui pourrait briser le consensus, déboucher sur des oppositions ouvertes ; à ce titre, les manifestations des contestataires leur semblent porter des coups dangereux aux institutions qu'ils défendent et ils vouent à leurs auteurs une haine tenace. Au cours du même débat au Grand Conseil genevois, l'on évoqua la mésaventure de cet enseignant déshabillé dans les locaux de la police pour avoir participé à une manifestation, du reste avortée. Le responsable de la police ne daigna pas relever ce que le procédé avait d'inquiétant et l'un de ses corréligionaires poussa le mauvais goût jusqu'à demander au Conseil d'Etat son opinion sur un enseignant que l'on voyait régulièrement dans les manifestations.

L'on peut condamner l'action politique des gauchistes, diverger totalement sur les moyens à utiliser. On ne peut pas pour autant accepter le délit d'opinion que certains essayent d'introduire chez nous.

A Berne, on planifie les finances

En annexe au budget pour 1972, le Conseil fédéral publie son nouveau plan financier pour 1973 et 1974. Dans le climat helvétique, ce n'est plus un acte de bravoure ni même d'audace. C'est un document de travail. Ou du moins, ce devrait être. Mais tel quel, il est probable que les députés ne sachent trop qu'en faire.
Pourtant la présentation a été améliorée. Les commentaires sont plus nombreux qu'il y a deux ans. Le propos est apparemment plus rigoureux.
Dans son plan financier pour 1971 et 1972, publié en octobre 1969, le Conseil fédéral écrivait qu'il « s'agit plus d'un instrument destiné à faire ressortir les tâches actuelles et leurs conséquences financières probables, c'est-à-dire à déterminer où aboutiraient les finances si on laissait l'évolution suivre son cours. » Aujourd'hui, la perspective a changé, pour ne pas dire qu'elle s'est renversée : « Planifier signifie guider, autrement dit définir et réaliser des objectifs. La planification implique donc bien plus qu'un pronostic quantitatif, si bon soit-il; elle requiert des décisions appropriées aux buts poursuivis. »

Des mots sonnants et trébuchants

Les planificateurs fédéraux semblent donc avoir accru leurs exigences. Dans le chapitre introductif, un certain nombre de mots sont imprimés en caractères gras. Leur recensement est instructif : « fonction d'instrument de gestion, en permettant de prendre des décisions de politique financière à la lumière de tout l'éventail des buts et des besoins », « définir et réaliser des objectifs », élever « la planification financière pluriannuelle au niveau d'une planification normative », « planification des tâches », « planification détaillée », « liaison entre la planification normative à long terme et le budget », « développer la planification normative à long terme », « au minimum deux hypothèses d'évolution », « orientée et donc planifiée », « options précises », « système de critères sélectifs », « ordre de priorité ».
Le plus troublant, dans tous ces mots sonnants et trébuchants, est qu'il est fait plusieurs fois mention d'une planification à long terme d'après laquelle, nous dit-on, est élaboré le plan financier de deux ans. Cette planification à long terme, sa méthode d'élaboration, ses résultats partiels ou provisoires, les contraintes qu'elle exerce sur le plan financier ne sont toutefois pas dévoilés. L'administration fédérale parle des travaux qu'elle a accomplis, mais refuse pudiquement de les montrer. Est-ce la manière fédérale d'éclairer le débat confédéral ?

Négligence ou omission ?

A ces questions d'ordre général s'ajoutent quelques problèmes particuliers.
Pourquoi chaque plan financier est-il à cheval sur deux périodes de perception de l'impôt fédéral direct (ex-impôt de défense nationale) ? Pour compliquer par plaisir les comparaisons ?
Pourquoi, parmi les nombreux tableaux chiffrés, n'y a-t-il pas une récapitulation sur dix ans des recettes et des dépenses ? A son niveau le plus élémentaire, le plus scolaire, l'étude d'un plan financier commence par un examen rapide du résultat des comptes des exercices antérieurs, des budgets établis pour l'année en cours et pour la suivante, ainsi que les projections faites pour les deux années suivantes. Il serait malséant de supposer que cette omission est due à une négligence administrative. Doit-on alors en déduire qu'elle est voulue ? La crédibilité de tels travaux en serait fortement affectée. D'ailleurs, le doute était déjà installé dans notre esprit après avoir lu, dans le rapport de 1969 : « Certes, nous avons déjà pris certaines mesures pour parer à une surchauffe toujours plus marquée. La politique pratiquée sur le marché du travail et les mesures prises par la Banque nationale dans le domaine monétaire auront un effet modérateur. » Pourquoi chercher là une mauvaise querelle au gouvernement; n'avons-nous pas tous été surpris par l'explosion des prix ?

Plus je pédale moins vite, moins j'avance plus fort

Mais alors que penser de ceci — dans le rapport de cette année : la planification n'est possible « qu'à condition de disposer de chiffres qui se prêtent à des pronostics, ce qui est plus particulièrement le cas des recettes. En revanche, il est en général plus difficile de prévoir l'évolution des dépenses qui, par la force des choses, dépend d'un plus grand nombre de facteurs spécifiques. »
Notre surprise se mue en incompréhension lorsqu'on lit à la page suivante : « Plus de 90 pour cent de toutes les recettes fédérales proviennent de prélèvements fiscaux (...), prélèvements qui sont hypersensibles à la conjoncture. »
Est-ce à dire que la planification financière en Suisse est d'autant meilleure que les indicateurs économiques sur lesquels elle s'appuie sont plus incertains ? Ce serait là indiscutablement une réussite éclatante à mettre à l'actif du Conseil fédéral.
Mais c'est aussi un encouragement pour les instituts de recherches économiques : ils n'ont pas à craindre la concurrence de l'administration fédérale.

Rendements immobiliers:

Le capitalisme qui oublie la capitalisation des bénéfices...

Un fait divers dans la crise du logement à Genève : un locataire dont le loyer a passé en douze ans de 3540 francs par an à 9000 francs obtient une modération de la hausse et la régie transige finalement à 7140 francs par an. Substantielle augmentation malgré tout, qui paraît indispensable pour procurer un rendement « un peu au-dessus de la moyenne des placements immobiliers, mais sans plus. » (« Tribune de Genève » du vendredi 17 septembre 1971).
Mais qu'est-ce que le rendement immobilier ? La proportion qui existe entre le bénéfice annuel et la valeur de l'immeuble, valeur estimée au moment du calcul. L'augmentation actuellement considérable de la valeur immobilière tend ainsi à comprimer le rendement, exprimé de façon relative. Pour maintenir ce dernier le propriétaire ne voit qu'une solution : augmenter le bénéfice, c'est-à-dire le loyer.
Mais cet argument si souvent avancé de « l'adaptation du loyer nécessaire au maintien d'un rendement immobilier stable » est en réalité une pure duperie. Car il permet de dissimuler un élément dont il faut bien tenir compte : le bénéfice en capital dû à la plus-value immobilière qui, de son côté, résulte du renchérissement du sol. Mieux encore, on utilise cette capitalisation du bénéfice, comme nous l'avons vu ci-dessus, pour réclamer un réajustement du rendement soit du loyer. En bref la richesse devient un prétexte pour demander davantage encore !
Et nous voilà revenus à la difficulté que nous exposions déjà dans le numéro 154 de DP : l'habitude de laisser le spéculateur capitaliser à l'avance, lors d'une vente de terrain, les revenus futurs, assurés, de son terrain. Une telle pratique grève le plan financier du promoteur qui, à son tour, ne peut s'enrichir qu'en reprenant sur le dos du client le bénéfice qui lui a échappé.

Une publicité honnête

Vous connaissez cette réclame : un monde sans publicité serait un monde sans choix. C'est vrai. Mais à l'inverse, la profusion des réclames entraîne une saturation des esprits, leur conditionnement comme on dit, qui réduit les choix possibles plutôt qu'elle ne les augmente.
Impossible toutefois de trier la bonne de la mauvaise publicité. Reste deux voies. Celle que nous avons déjà mentionnée ici : un impôt sur la publicité qui permettrait de financer en quelque sorte une contre-publicité. Celle aussi qu'on commence à appliquer aux Etats-Unis : la « publicité corrective ». Elle permet de contraindre les fabricants qui ont grossièrement sur-évalué la qualité de leur produit à financer une publicité précisant qu'il n'en vas pas exactement ainsi...
Première victime : « Profile », un fabricant de pain. Un pain de diète, disait-il. La publicité n'affirmait pas qu'en mangeant ce pain vous perdriez du poids. Elle suggérait que si vous en mangiez deux tranches (qui sont déjà coupées dans les pays anglo-saxons) vous auriez moins faim. Profile dépense maintenant 100 000 dollars dans une série de spots télévisés pour préciser que ce pain a à peu près la même quantité de calories que n'importe quel autre pain. Par contre, les tranches de Profile étant plus minces que dans les autres pains, deux tranches comptent moins de calories.
Les pouvoirs dont disposent la Commission fédérale du commerce sont nouveaux. Ils l'autorisent désormais, lorsqu'elle constate qu'une publicité est trompeuse ou inexacte, à proposer aux entreprises fautives soit de renoncer à toute publicité pendant une année, soit de consacrer un quart de leur budget publicitaire total à corriger l'information.
Des actions judiciaires sont engagées contre une demi-douzaine de produits. La réaction du public est bonne. Il trouve très bien qu'une entreprise rectifie son tir et joue cartes sur table.
Honesty is the best policy. En Suisse aussi ?

Le nouveau Conseil national

Les gains et les pertes des groupes politiques du Conseil national sont connus. Il n'y a pas lieu d'y revenir, d'autant que notre intérêt se porte plus volontiers sur les professions des élus. Les élections de cette année ont apporté quelques changements d'importance à cet égard.

	Conseil national			
	1959	1963	1967	1971
Exécutif cantonal	21	22	26	15
Exécutif communal	18	19	18	25
Professeurs, enseignants	9	12	10	19
Autres fonctions publiques	10	12	6	11
Avocats, notaires	21	23	25	34
Editeurs, journalistes	15	16	16	16
Médecins, vétérinaires, pharmaciens	3	3	3	8
Ingénieurs, architectes	3	3	3	14
Autres professions indépendantes	2	1	2	1
Fonctionnaires d'associations	36	31	27	15
Industriels, commerçants	15	13	21	7
Agriculteurs	25	21	18	13
Directeurs, administrateurs	11	18	17	19
Employés, ouvriers	7	8	8	3

Le nombre des conseillers d'Etat diminue au profit des membres d'un exécutif communal. Ensemble, ils continuent de former le cinquième du Conseil national. Les avocats et notaires enregistrent une progression spectaculaire — et inquiétante; ils représentent à eux seuls le sixième de la Chambre basse. Les fonctionnaires d'associations voient leur nombre reculer tout aussi spectaculairement (18 % en 1959, 8 % en 1971). Le recul des agriculteurs correspond à la diminution de leur importance dans l'ensemble de la population.
On complétera ces remarques avec quelques renseignements tirés de l'enquête de la TV alémanique sur les nouveaux députés (199 sur 200 ont répondu).

- 53 % des conseillers nationaux déclarent gagner plus de 50 000 francs par année; 12 % possèdent une fortune supérieure à un demi-million.
- 38 % sont membres d'un conseil d'administration d'une entreprise privée.
- 62 % sont propriétaires d'une maison ou d'un logement.
- 66 % ont une formation universitaire.
- 50 % sont officiers dans l'armée.